

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

74^{ème} CHAMPIONNAT NATIONAL DE NATATION ELITE UGSEL



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique

277, rue Saint-Jacques - 75240 PARIS cedex 05

Tél. 01 44 41 01 95



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ORGANISATEUR

UGSEL 35 - 203 avenue Général PATTON – 35700 RENNES
Tél : 02 99 63 91 91 - E. mail : ugsel35@enseignement-catholique.bzh

LIEUX de la COMPETITION

Piscine de Bréquigny
12 Boulevard Albert 1^{er}
35000 RENNES

ACCUEIL

LE PASSAGE PAR L'ACCUEIL EST OBLIGATOIRE

Accueil des délégations sur le site (Piscine de Bréquigny)
Le jeudi de 17h00 à 20h00 et le vendredi matin de 7h30 à 9h30 pour les CJ et jusqu'à 12h30 pour les BM.

QUESTIONNAIRE

A renvoyer à l'UGSEL 35 IMPERATIVEMENT pour le **vendredi 8 mars**
par mail ugsel35@enseignement-catholique.bzh
et ensuite par courrier à l'UGSEL 35 - 203 avenue Générale Patton - 35700 RENNES

HEBERGEMENT

Une liste d'hôtels est disponible sur le site de l'UGSEL nationale.
Chaque établissement est responsable de la réservation de ses chambres.

RESTAURATION du vendredi et samedi midi

Vendredi midi : 11h30 – 13h30. Possibilité de réserver les paniers repas proposés par le comité organisateur.
Samedi midi : 11h30 – 13h30. Possibilité de réserver les paniers repas proposés par le comité organisateur.

**Tous les paniers repas (6,10 €) commandés seront facturés et non remboursables.
Passé le vendredi 8 mars, aucune commande ne sera prise en compte.**

RESTAURATION du jeudi et vendredi soir

Pour les repas du soir, un prestataire extérieur a été sollicité (restaurant proche de la piscine avec possibilité de parking). Vous devez réserver avec le document joint directement auprès de celui-ci. Attention à la date limite de retour du questionnaire

02.99.51.81.71
Centre commercial Alma
Avenue du Canada
35200 Rennes



DROITS D'ENGAGEMENT

11,50 € par compétiteur

BUVETTE/COLLATION

Buvette sur place, dans le Hall de la Piscine

TRANSPORT

Pour les délégations venant en train, il n'y a pas de navette, car la ville de Rennes a son réseau de bus régulier entre 6h et minuit. Information sur www.star.fr (rubrique : se déplacer).

PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur une base proposée par l'Ugsel Nationale, par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour : référence dicoroute).

SOUVENIR ET PASTORALE

Un bonnet de bain sera offert à chaque compétiteur.

Chaque compétiteur possédera un badge qui contiendra un message personnalisé pour faire vivre le projet pastoral de notre fédération.

RESPONSABILITE

Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs athlètes et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions :

g-brassart@ugsel.org

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2016-2020 (saison 2018 - 2019) parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org

REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL

Cédric GUILLEMAN – Tugdual TOULARASTEL

DIRECTEUR DE LA COMPETITION

Damien ARICKX – Responsable de la CTN Natation

RESPONSABLE DU COMITE D'ORGANISATION

Vincent BARBEDETTE – UGSEL 35

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 6)

JURY

Le Jury de la compétition est composé d' Officiels FFN de l'UGSEL et de Jeune Officiels de l'UGSEL.

JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 4 personnes : Le directeur de la compétition représentant la CTN Natation, le juge arbitre, le responsable du Comité Organisateur (ou son représentant) et un représentant de l'Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL.

LICENCES

Elles sont obligatoires et seront vérifiées avant la compétition sur le bord du bassin au niveau de la chambre d'appel.

Nous invitons à plastifier les licences.

Les licences sont désormais dématérialisées mais imprimables par l'enseignant EPS à partir d'UGSELNET. Chaque enseignant devra imprimer les licences de ses qualifiés avant de venir au championnat national.

Rappel Article 7 des Règlements Généraux : Lors des championnats Ugsel, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique).
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel Article 9 des Règlements Généraux : Conformément à l'article 12 des statuts de l'Ugsel Nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.

HOMOLOGATION DES PERFORMANCES FFN

Un délégué de la F.F. de Natation sera présent pendant le championnat.

Les performances réalisées par des nageurs ou nageuses licenciés(es) à la FFN pourront être prises en compte pour une qualification en N3, N2 ou N1.

Pour la prise en compte des performances FFN, complétez le formulaire

« DEMANDE D'HOMOLOGATION DE PERFORMANCE F.F.N. » (document disponible sur le site de l'UGSEL Nationale) et remettez-le au secrétariat du championnat le jour de votre arrivée, vous devrez le reprendre dimanche à la fin de la compétition.

Les nageurs(seuses) concernés(es) devront apporter leur licence FFN.

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

A la date limite fixée par l'Ugsel Nationale (mardi 12 février 2019), les qualifiées de chaque territoire seront remontés au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront ensuite obligatoirement sur USPORT :

- **Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.**
- **Renseigner (modifier/supprimer) correctement les compositions des relais et ce au plus tard 96 heures avant le début des championnats, soit avant le lundi 18 mars 2019 10h00. Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.**

COMPOSITIONS DES RELAIS

Il n'y a pas de formulaire sur les compositions des relais pour le championnat national à communiquer avant la compétition.

La composition des relais devra être **complétée/modifiée** par les enseignants EPS sur USPORT au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le **lundi 18 mars 2019 à 10h00**. Après cette date, les inscriptions sur Usport seront fermées. Les modifications des relais ne seront ensuite acceptées par le directeur de la compétition et le représentant des services nationaux de l'UGSEL que sur présentation d'un justificatif (certificat médical établi par un médecin pour les motifs d'ordre médical – lettre du chef d'établissement pour les autres motifs – présentation de la convocation à un examen) ou si cela invalide l'équipe.

COMPOSITION DES RELAIS FINALISTES

En cas de finale, Les responsables d'établissement rempliront, uniquement en cas de modification de la composition du relais entre les séries et la finale, une fiche qui leur sera remise à l'accueil.

Cette fiche devra être remise au secrétariat de la compétition au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition le samedi 23 mars 2019.

QUALIFICATION EN FINALE A ET EN FINALE B

Tout nageur ou nageuse qualifié(e) en FINALE A ou B doit obligatoirement y participer.

La liste des qualifiés(es) sera affichée en même temps que les résultats des séries.

Ceux qui ne pourraient pas participer à ces finales pour une raison sérieuse devront en informer le secrétariat afin de permettre le repêchage d'un(e) autre nageur(se).

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Conformément au Titre V : Réclamations et Procédures Disciplinaire des Règlements Généraux :

Article 28 Réclamations : « Chaque règlement spécifique sportif d'une discipline prévoit les procédures de réserve ou de réclamation. La CTN en premier ressort et la CNAS en appel ne peuvent être saisies par l'établissement qui pose une réclamation technique que si celle-ci a été instruite le jour même du championnat national.

Conformément à l'article 42 des Statuts, la CSRL statue en dernier ressort sur tout objet de réclamation sportive technique et réglementaire dans un délai d'un mois à compter de la saisine par le Président de la CNAS ou/et de la CTN »

Article 29 Sanctions et Instances Disciplinaires : « Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugsel ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.

VOL

L'UGSEL 35 décline toute responsabilité en cas de vol, d'oubli ou de perte de matériel et d'objets personnels. Veuillez à ne rien laisser dans les vestiaires.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat selon les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir fournir l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Se référer également aux articles 2 et 29 des Règlements Généraux Sportifs de l'UGSEL.



UGSEL
Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org